

La scolarisation des élèves handicapés

Repères et références statistiques - Edition 2004 - DEP

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

1 Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap (France métropolitaine + DOM)

Niveaux d'enseignement	Établissements scolaires			Établissements médico-sociaux		
	Intégration individuelle	Intégration collective	EREA	Hospitaliers	Médico-éducatifs	Sociaux
Premier degré	27 900	48 200	-	4 275	50 376	1 308
Second degré :	19 193	10 492 (2)	397	1 334	7 911	1 467
premier cycle	11 263	10 287	-	809	5 317	633
second cycle	7 930	205	-	525	2 594	834
Supérieur	7 000	-	-	-	-	-
Indifférencié	-	-	-	662	14 225	359
Total	54 093	58 692	397	6 271	72 512	3 134

(1) Données 1999 pour le premier degré et données 2000 pour le supérieur.

(2) SEGPA, UPI.

(3) Enfants scolarisés toute l'année.

2 Répartition par type d'établissement et type de déficience des élèves en situation de handicap intégrés à temps plein en 1999 (%) (France métropolitaine + DOM sauf Guyane, Public + Privé)

Déficiences	1 ^{er} degré	Collèges			Lycées	
		Classes ordinaires	SEGPA	EREA non spécialisés	LP	LEGT
Intellectuelle ou psychique	54	13	69	58	11	6
Du langage et de la parole (1)	-	4	2	0	4	3
Motrice	21	24	8	0	23	24
Viscérale métabolique	6	18	4	1	20	22
Auditive	13	23	8	3	22	21
Visuelle	6	9	2	33	12	12
Autre	-	9	7	5	8	12
Ensemble	100	100	100	100	100	100

(1) Item absent de la nomenclature de l'enquête 19 (premier degré).

3 Répartition du nombre d'établissements et des effectifs par catégorie d'établissements en 2002 (France métropolitaine + DOM)

Catégorie	Nombre	Capacité d'accueil	Effectifs			
			Accueillis	Scolarisés pour toute l'année	Scolarisés temporairement	Scolarisés hors établissement
Établissements hospitaliers	223	11 031	10 889	4 577	3 377	1 078
Établissements de lutte contre la tuberculose	4	196	157	58	58	41
Maisons d'enfants à caractère sanitaire	37	2 500	2 243	1 119	439	365
Établissements de réadaptation fonctionnelle	17	1 262	1 076	517	326	94
Total établissements hospitaliers	281	14 989	14 365	6 271	4 200	1 578
Instituts médico-éducatifs	1 106	68 849	69 623	49 481	322	1 876
Instituts de rééducation	330	16 283	15 923	11 495	278	3 009
Établissements pour enfants déficients moteurs	115	7 896	7 552	4 770	180	670
Établissements pour enfants polyhandicapés	117	3 463	3 366	750	4	44
Instituts pour enfants déficients visuels	38	3 761	3 335	1 655	22	759
Instituts pour enfants déficients auditifs	67	6 770	6 120	3 548	66	2 161
Instituts pour enfants sourds-aveugles	10	1 528	1 441	813	41	552
Total établissements médico-éducatifs	1 783	108 550	107 380	72 512	913	9 071
Foyers de l'enfance	21	1 434	1 148	219	137	530
Maisons d'enfants à caractère social	121	6 569	5 647	2 915	151	2 197
Total établissements médico-sociaux	142	8 003	6 795	3 134	288	2 727
Total	2 206	131 542	128 540	81 921	5 481	13 376

4 Répartition des étudiants handicapés en université par handicap et par cycle en 2000 (%) (France métropolitaine + DOM)

Cycles	Déficience visuelle	Déficience auditive	Déficience motrice	Troubles à dominante psychologique	Troubles de santé	Incapacités temporaires	Autres	Total (effectifs)
Premier	16,8	11,0	25,2	14,3	16,1	4,8	11,9	3 034
Deuxième	19,3	11,0	28,3	10,8	14,1	3,6	13,0	1 620
Troisième	18,2	13,8	39,2	7,2	8,6	1,6	11,4	429
Total	17,7	11,2	27,3	12,6	14,8	4,2	12,2	5 083

PRÉSENTATION

À la rentrée 1999, environ 76 100 enfants en situation de handicap étaient scolarisés dans le premier degré dont 48 200 en intégration collective. La grande majorité d'entre eux fréquentent une CLIS, classe ayant vocation à accueillir des enfants ayant un handicap mental. 27 900 élèves atteints d'un handicap sont intégrés dans une classe ordinaire du premier degré (ayant fait l'objet d'une intégration individuelle). Plus de la moitié de cette population est atteinte d'une déficience intellectuelle **1**.

En 2003, 29 700 enfants ou adolescents en situation de handicap étaient scolarisés dans le second degré dont près de 65 % en intégration individuelle. En second cycle, ce pourcentage dépasse les 97 %. Les élèves en intégration collective suivent une scolarité en SEGPA ou en UPI. Plus de la moitié de cette population dans le premier degré était

atteinte d'une déficience intellectuelle, la proportion étant de 13 % en collège et 8 % en lycée **2**.

Les établissements hospitaliers, médico-éducatifs et médico-sociaux accueillent 128 500 enfants et adolescents en 2003, près de 82 000 d'entre eux sont scolarisés pour toute l'année scolaire dans l'établissement. Près de 86 % des enfants sont scolarisés en établissement médico-éducatif, dont 68 % en institut médico-éducatif (IME) **3**.

Dans l'enseignement supérieur, on recense à la rentrée 2000 un peu plus de 7 000 étudiants en situation de handicap, dont la très grande majorité en université (73 %) et en classes préparatoires aux grandes écoles ou sections de techniciens supérieurs (22 %). Dans les universités, les personnes atteintes d'un handicap moteur représentent 27 % des étudiants en situation de handicap. Entre le 1^{er} cycle et le 3^e cycle, cette part variait de 25 à 40 %, alors que celle des étudiants déficients sensoriels était stable et que celle des étudiants ayant d'autres types de déficiences diminuait **4**.

Adaptation et intégration scolaire dans le second degré

Vice-Rectorat de Nouvelle Calédonie

Présentation de l'AIS dans le 2nd degré

En Nouvelle-Calédonie, l'Adaptation et l'Intégration Scolaires (AIS) dans le second degré sont de conception récente, les trois premières SES s'ouvrent aux collèges de Magenta, de Boulari et de Bourail entre 1981 et 1987. Il faudra attendre 1993 pour voir la création du premier dispositif collectif d'intégration d'élèves handicapés mentaux au collège G. BAUDOUX.

Aujourd'hui, en 2005, 64 postes spécialisés sont consacrés à l'AIS dans le second degré. Près de deux cents collégiens et lycéens handicapés sont intégrés dans les trois provinces dont 59 dans des dispositifs collectifs d'intégration scolaire (UPI) de la Province sud. Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) des collèges publics et privés de Nouvelle Calédonie scolarisent, pour leur part, près de 900 collégiens dont près de la moitié sont engagés dans une professionnalisation visant une meilleure insertion sociale.

Le Vice-Recteur de Nouvelle Calédonie a réaffirmé dans sa note de rentrée 2004 sa politique d'intégration des élèves ayant des besoins particuliers en renforçant tant les actions conduites auprès des collégiens et lycéens souffrant de handicap qu'en améliorant globalement la prise en charge de la difficulté scolaire dans le second degré. Plusieurs objectifs sont fixés :

Dans le champ de l'adaptation scolaire, la mise en relation des SEGPA avec les ALP et les lycées professionnels sera amplifiée en 2005 tout en harmonisant davantage tant les dispositifs d'enseignement professionnels que les outils pédagogiques des enseignants.

Dans le domaine de l'intégration scolaire, les intégrations individuelles restent privilégiées. Toutefois le développement progressif des dispositifs collectifs d'intégration que sont les UPI sera encouragé notamment dans la Province Nord et dans la Province des Îles. Les tâches des équipes pédagogiques seront facilitées par des actions de formation continue accompagnant la mise en œuvre de ces dispositifs. L'attribution de matériels et de logiciels adaptés contribuera par ailleurs à assurer, d'une part, l'équipement individuel des élèves et, d'autre part, l'adaptation de l'équipement collectif des établissements concernés.

www.ac-noumea.nc - actualisé le 18 janvier 2005

Chloé, Axel, Paul et les autres, dans une école primaire

Chloé, Axel, Paul et les autres, dans une école primaire parisienne

CHAQUE JOUR ou presque, l'an dernier, les enfants de la « CLIS 4 » se sont confiés à leur enseignante. Pour dire leur souffrance de se sentir rejetés, d'être désignés comme la « classe des handicapés », dans cette école primaire parisienne qui abrite une section spécialisée. Cette année, Chloé, Axel et Paul jouent avec les autres dans la cour et intègrent quelques heures par semaine une classe « ordinaire » correspondant à leur niveau. « Pour en arriver là, rappelle simplement Catherine Llory, l'institutrice de la classe d'intégration scolaire (CLIS), sous le contrôle hiérarchique d'une représentante de l'inspection académique qui s'est invitée à la visite de l'établissement, il a fallu prouver que ces enfants étaient capables de faire aussi bien que les autres. »

La preuve, elle est venue en juin, dans un théâtre voisin. Aidés par des professionnels, les enfants de la CLIS ont, pendant toute l'année, adapté un conte de Grimm et l'ont mis en scène. Puis, par deux fois, sont montés sur les planches devant tous leurs camarades et leurs parents. « Une heure de spectacle, où les 300 enfants n'ont pas fait un bruit, raconte la directrice. Un moment un peu magique. » Le lendemain, le regard porté par l'ensemble de la communauté scolaire a changé. Radicalement. Serge, enseignant en CM1, avoue son « admiration ». « Je ne pensais pas que ces enfants étaient capables de réaliser quelque chose d'aussi élaboré. » Cette année, il accueille Axel dans sa classe, sept heures par semaine, pour suivre le français et l'histoire. Il l'a même emmené en classe patrimoine, en septembre, à Conques (Aveyron). Cinq des onze élèves de

la CLIS suivent ainsi des enseignements dans des classes « normales ». Au prix d'un enchevêtrement compliqué d'emplois du temps, car chaque enfant se rend aussi à des séances de soins. « C'est une bataille contre la montre toute la journée », résume Catherine Llory, qui, comme dans une classe unique, doit assurer tous les niveaux, du CP au CM2. « C'est compliqué et cette année, il y a certains détails que je n'aborde pas », reconnaît l'enseignante, qui accueille trois enfants de plus que l'an passé. Depuis peu, une auxiliaire d'intégration la seconde, deux jours par semaine, auprès d'un enfant qui exige une présence continue à ses côtés. Une aide-éducatrice a aussi été recrutée en février.

« UNE CONSTANTE REMISE EN CAUSE »

Certains enseignants, qui accueillent dans leur classe un élève de la CLIS quelques heures par semaine, mettent en avant une forme de solidarité pour justifier leur choix : « Si on a accepté de nous investir autant, c'est aussi parce que Catherine avait onze enfants de tous niveaux, dans un petit local. » Une connivence qui doit continuer de s'exprimer au quotidien entre M^{me} Llory et ses collègues : « L'intégration appelle un perpétuel travail de complémentarité, souligne l'institutrice spécialisée. L'aide des autres est précieuse car l'accueil d'un enfant handicapé nécessite une constante remise en cause, qui parfois conduit à dire : "Je me trompe". Cela requiert beaucoup d'humilité. »

M.-L. P.

Le Monde. 28 novembre 2001